

elle sent le déplaisir de ne pouvoir fournir des dotations suffisantes pour leur maintien et leur développement.

Les *procures*, fondées par la S. Congrégation dans les diverses parties du monde, ont déjà commencé à recevoir des legs et des donations, qui ne suffisent pourtant pas encore à subvenir aux nécessités extraordinaires de chaque jour, auxquelles elle est tant de fois obligée d'employer les nouveaux capitaux mêmes qu'elle administre librement hors de l'Italie.

Telles sont les raisons pour lesquelles je m'adresse une nouvelle fois à Votre Seigneurie, confiant dans son zèle, afin qu'elle veuille faire savoir aux chrétiens la situation difficile de cette Institution, et de les exciter vivement à contribuer avec la plus grande ardeur aux collectes pour les Oeuvres pies de la Propagation de la Foi; déjà nommée plus haut, de la Sainte-Enfance, des Ecoles d'Orient et des autres associations instituées, dans un but semblable, et même, pour ce qui concerne les plus fortunés, à consacrer généreusement une partie de leur riche patrimoine à la plus noble et à la plus sainte des causes, celle de la foi et de la civilisation.

En présence du mouvement moderne, on peut dire avec une rigoureuse évidence qu'il suffit de lever les yeux pour voir de nouvelles et vastes régions blanchir pour des moissons abondantes, alors que les ouvriers sont insuffisants et les moyens restreints pour y suffire. La seule piété des fideles et l'amour de la diffusion de la civilisation chrétienne peuvent venir en aide au sublime ministère de l'apostolat et le faire triompher sur la terre.

De la Propagande, en la solennité de l'Epiphanie 1885.

G. Card. SIMEONI, préfet.

D. Archev. de Tyr, secrétaire.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE.

LE TEMPS DE LA COMMUNION PASCALE.— Ce temps s'étend dans le diocèse de Montréal du mercredi des Cendres au dimanche de Quasimodo.

L'ouverture en est annoncée par la sonnerie solennelle des cloches la veille du mercredi des Cendres, le soir, après l'Angelus, et la clôture en est annoncée le dimanche même de la Quasimodo.

Cette sonnerie, dit l'appendice au rituel, peut durer environ un quart d'heure en y comprenant l'Angelus.

RÈGLES POUR L'OBSERVATION DU CARÊME.— Par un Indult du 7 juillet 1844, N. S. P. le Pape Grégoire XVI a jugé à propos de régler pour ce diocèse, concernant l'abstinence et l'usage de la viande pendant le saint temps du carême.